

Titularisation des stagiaires sur titre et 3ème voie



Montreuil, le 22 juillet 2022

Après vérification auprès de l'administration, la titularisation des stagiaires préaffectés sur titre et 3ème voie 2021/22 est effective. Cela signifie que sans réception de décision contraire, ces agents sont donc considérés comme ayant été validés.

Comme pour les promotions précédentes, l'administration ne fera pas de diffusion publique. Les agents concernés recevront progressivement des arrêtés relatifs à leur titularisation sur les postes occupés, dans des délais de traitement (plus ou moins longs) par les différentes DIR de rattachement.

Pour ceux qui ne sont pas titularisés, ils ont déjà été contactés ou alors doivent l'être dans les prochaines jours.



Pour toute question, n'hésitez pas à contacter notre référente nationale ENPJJ au numéro suivant : 06 71 65 83 53

CGT PJJ – case 500 – 263, rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex
Tél. Portable : 06 33 33 02 50

E-mail : cgtppj.national@gmail.com – Site internet : www.cgtppj.org - Facebook : CGT PJJ - Instagram : CGT PJJ